

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

AFFAIRE N° ICTR-98-44-T
CHAMBRE III

LE PROCUREUR
C.
ÉDOUARD KAREMERA
MATHIEU NGIRUMPATSE
JOSEPH NZIRORERA

PROCÈS
Lundi 12 avril 2010
9 h 15

Devant les Juges :

C. M. Dennis Byron, Président
Gberdao Gustave Kam
Vagn Joensen

Pour le Greffe :

Constant K. Hometowu
Issa Mjui

Pour le Bureau du Procureur :

Don Webster
Saidou N'Dow
Sunkarie Ballah-Conteh (absente)
Takeh Sendze

Pour la Défense d'Édouard Karemera :

M^e Dior Diagne Mbaye (absente)
M^e Félix Sow

Pour la Défense de Mathieu Ngirumpatse :

M^e Chantal Hounkpatin
M^e Frédéric Weyl (absent)

Pour la Défense de Joseph Nzirorera :

M^e Peter Robinson
M^e Patrick Nimy Mayidika Ngimbi

Sténotypistes officielles :

Anne Laure Melingui
Claudide Petouo
Bertine Moukolo

TABLE DES MATIÈRES
PRÉSENTATION DES MOYENS DE PREUVE À DÉCHARGE

TÉMOIN GEORGES RUTAGANDA

Interrogatoire principal de la Défense de Joseph Nzirorera, par M^e Robinson..... 4

PIÈCE À CONVICTION

Pour la Défense de Joseph Nzirorera :

D. Nz. 767 3

1 (Début de l'audience : 9 h 15)

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Bonjour, tout le monde.

5

6 Monsieur le Greffier d'audience, annoncez l'affaire inscrite au rôle, s'il vous plaît.

7 M. HOMETOWU :

8 La Chambre de première instance III du Tribunal pénal international pour le Rwanda, composée
9 des Juges Dennis Byron, Président, Gberdao Gustave Kam et Vagn Joensen, siège aujourd'hui...
10 ce lundi 12 avril (*sic*), en audience publique, pour la reprise du procès dans l'affaire *Le Procureur c.*
11 *Karemera et consorts*, affaire n° ICTR-98-44-T.

12

13 Je vous remercie.

14 M. LE PRÉSIDENT :

15 C'est moi qui vous remercie.

16

17 Je demanderais maintenant aux parties de bien vouloir se présenter.

18 M. WEBSTER :

19 Bonjour, tout le monde.

20

21 Le Banc du Procureur est représenté par moi-même, Don Webster, assisté de Saidou N'Dow, Takeh
22 Sendze, Jean-Baptiste Nsanzimfura.

23

24 Nous notons également la présence de notre... nos assistants de recherche, Paige Burgess et
25 quelqu'un qui va se joindre à nous pour la première fois aujourd'hui, Clotilde Lapariente (*sic*) —
26 je dois épeler : L-A-P-P-A-R-T-I-E-N-T — d'origine française.

27

28 Merci. Bonjour, encore une fois.

29 M. LE PRÉSIDENT :

30 Merci.

31 M^e SOW :

32 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Honorables Juges. Bonjour, tout le monde.

33

34 Je suis Maître Moussa Félix Sow, Conseil adjoint de Monsieur Édouard Karemera. Je suis assisté par
35 Monsieur Bernard Munyazesa, qui est notre enquêteur.

36

37 Maître Dior Diagne, le Conseil adjoint (*sic*), nous rejoindra plus tard.

1 Je vous remercie.

2 M^e HOUNKPATIN :

3 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Honorables Juges. Bonjour à tous.

4

5 Chantal Hounkpatin, Conseil principal de Mathieu Ngirumpatse, en présence de mon assistante
6 Marina Yetongnon.

7

8 Mon Coconseil, Frédéric Weyl, n'est pas présent pour l'instant.

9

10 Merci.

11 M^e NIMY :

12 Monsieur le Président, Honorables Juges, bonjour.

13

14 José Patrick Nimy Mayidika Ngimbi, Avocat. Je suis le Coconseil, avec mon Conseil principal,
15 Maître Peter Robinson, pour assister Monsieur Joseph Nzirorera.

16

17 Et nous avons avec nous notre assistant, Léopold Nsengiyumva, et nos deux enquêteurs, Daniel
18 Ntawumenyumunsi et Dick Prudence Munyeshuli. Et nous avons également les deux internes qui
19 sont dans notre équipe depuis la dernière session.

20

21 Je vous remercie, Monsieur le Président.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Merci, tout le monde.

24

25 Maître Robinson, vous avez un témoin prêt à déposer ?

26 M^e ROBINSON :

27 Oui.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Merci.

30 M^e ROBINSON :

31 Monsieur le Président, bonjour, et bonjour à tous les Juges.

32

33 Vous avez devant vous Georges Rutaganda, c'est notre prochain témoin. Nous sommes prêts à
34 commencer.

35

36 Merci.

37

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3

4 Bonjour, Monsieur le Témoin.

5 M. RUTAGANDA :

6 Bonjour, Monsieur le Président.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Avant que vous ne commenciez votre déposition, il vous faudra prêter témoin (*sic*) et le greffier va
9 vous aider dans ce sens.

10

11 (*Assermentation du témoin, M. Rutaganda*)

12

13 Monsieur le Témoin, vous allez déposer en répondant aux questions qui vous seront posées
14 par les gens qui ont été choisis à cette fin. Et vous allez d'abord répondre à celles qui vous seront
15 posées par ceux qui défendent les intérêts de Monsieur Joseph Nzirorera.

16 M^e ROBINSON :

17 Bonjour, Monsieur Rutaganda.

18 M. RUTAGANDA :

19 Bonjour.

20 M^e ROBINSON :

21 Nous avons placé devant vous une fiche d'informations. Veuillez la parcourir et nous dire si elle est
22 exacte.

23

24 (*Le témoin, M. Rutaganda, s'exécute*)

25

26 M. RUTAGANDA :

27 Elle est exacte.

28 M^e ROBINSON :

29 Monsieur le Président, nous souhaiterions voir verser cela en preuve sous la cote D. Nz. 767.

30 LE PRÉSIDENT :

31 Admis.

32

33 (*Admission de la pièce à conviction D. Nz. 767*)

34

35

36

37

1 *LE TÉMOIN, GEORGES RUTAGANDA,*

2 *ayant été dûment assermenté,*

3 *témoigne comme suit :*

4
5 INTERROGATOIRE PRINCIPAL

6 PAR M^e ROBINSON :

7 Q. Monsieur Rutaganda, étiez-vous le deuxième vice-président du comité national du MRND (*sic*) ?

8 M. RUTAGANDA :

9 R. Oui, j'étais deuxième vice-président du comité national provisoire des *Interahamwe za MRND*.

10 Q. Pourriez-vous nous dire quand vous avez été contacté — approximativement — pour devenir
11 membre de l'organisation qui a été connue ensuite sous le vocable « *Interahamwe za MRND* » ?

12 R. C'était environ au mois de novembre 1991.

13 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre dans quelles circonstances vous avez entendu parler de cette
14 organisation pour la première fois ?

15 R. Je ne peux pas dire qu'au moment où j'ai été... j'ai été contacté, il était question de « l' »organisation
16 quelconque, mais pour participer aux réunions qui... de réflexion qui étaient en cours, j'ai été
17 approché par un certain Ruhumuliza Phénéas, qui est... qui était un ami. Nous provenions d'ailleurs
18 de la même région natale. Alors, il m'a... il m'a sollicité... il m'a invité pour aller participer « dans »
19 des réunions qui se tenaient, à ce moment-là, presque tous les mercredis.

20 Q. Est-ce qu'à l'époque, vous-même, vous étiez membre du MRND dans le cadre du système
21 multipartiste ?

22 R. Oui, à ce moment-là, j'avais déjà opté pour être membre du MRND.

23 Q. Quelles étaient vos occupations à l'époque ? Que faisiez-vous à l'époque ?

24 R. J'étais homme d'affaires.

25 Q. De quelles affaires traitiez-vous ?

26 R. Je m'occupais de l'importation... principalement de l'importation qui était liée avec les produits
27 alimentaires... agroalimentaires en général, sauf que je pouvais me retrouver dans d'autres activités
28 d'importation, mais principalement, c'était ça. Il y avait aussi des activités et... il y a la construction,
29 par exemple. C'est tout, c'était mon occupation.

30 Q. Et est-ce que vos affaires se trouvaient à Kigali ou à d'autres endroits ? Où est-ce que vous faisiez
31 des affaires : à Kigali principalement ou à d'autres endroits ?

32 R. En fait, nous existions à travers une société familiale que... qu'on avait créée. Alors, cette société
33 avait le siège à Butare, là où je vivais, là où je travaillais avant que je ne sois muté sur Kigali.

34
35 Mes activités principales se trouvaient à Kigali, mais on avait aussi d'autres activités, notamment à
36 Butare, et on pouvait le... mettre en place. Sinon, les activités principales se trouvaient à Kigali.

37 Q. De quelle région « étiez »-vous originaire ?

1 R. Je suis originaire de la commune de Masango, en préfecture de Gitarama — bien sûr que je donne
2 les noms de notre temps. La région qui, par opposition de... d'autres régions, était qualifiée de
3 centre... de centre du pays, c'est là que... d'où je... d'où je proviens.

4 Q. Et est-ce que votre père occupait des fonctions au sein du gouvernement ?

5 R. Pas au sein du gouvernement.

6 Q. Quelle position occupait-il au cours de votre enfance ?

7 R. Mon père a occupé plusieurs postes. Il a occupé le poste, par exemple... — si j'essaie un peu
8 de donner son CV rapidement —, il a été représentant du résident, c'est-à-dire avant l'indépendance
9 dans les pays de *East Africa* — à ce moment-là, l'ambassade était basée à Kampala —, chef
10 ambassade. Après, quand il est retourné au pays, il était nommé préfet, d'abord, de Kibuye. Après
11 Kibuye, il a été transféré à Cyangugu. Après Cyangugu... Comme préfet toujours, après Cyangugu,
12 il est parti à... il a été muté à Butare. Et après Butare, il a été nommé ambassadeur en Allemagne.

13
14 Il y a eu coup d'État, il a été obligé de revenir au pays. Il y est resté un peu en attendant qu'il soit
15 nommé, cette fois-ci, bourgmestre de la commune de Masango, jusqu'en 1993 où il est passé en
16 retraite.

17 Q. Cette personne qui vous a contacté pour devenir ce qui était connu plus tard comme étant
18 les *Interahamwe*, Félix (*sic*) Ruhumuliza, comment l'avez-vous connu ?

19 R. Phénéas Ruhumuliza, c'est un ami de longue date. On a été ensemble à l'école secondaire de Gitwe.
20 Et même dans le futur, on va rester toujours en contact. On se visitait l'un l'autre, on s'entraidait, c'est
21 tout. Et il était aussi homme d'affaires, comme moi. Vous comprenez qu'il y avait certains... certains
22 contacts d'affaires entre nous deux.

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

24 « Phénéas », corrige l'interprète de la cabine française.

25 M^e ROBINSON :

26 Q. Où s'est tenue cette première réunion à laquelle vous avez assisté ?

27 R. La réunion s'est tenue à un endroit appelé Technoserve... c'était... c'était marqué Technoserve, mais
28 c'était un bâtiment qui comprenait plusieurs... plusieurs activités. C'est là alors que la réunion s'est
29 tenue.

30 Q. Est-ce le bâtiment qui était la propriété de Védaste Rubangura ?

31 R. Effectivement, c'est celui-là.

32 Q. Reportons-nous à la première réunion. Pourriez-vous nous dire quels sont les autres participants qui
33 y ont pris part ?

34 R. Je ne sais pas vous donner toute... la liste exhaustive des gens qui étaient là, mais je dois indiquer à
35 la Cour que c'est... globalement, c'étaient des chefs de projet... des chefs de sociétés parastatales,
36 des directeurs de banques, des hauts... des hauts... je dirais, des hauts fonctionnaires qui, en fait,
37 avaient le souci... Je ne sais pas si je n'anticipe pas sur la question peut-être, mais il y avait

- 1 un certain nombre de gens, de cadres, représentants ou membres du MRND qui voulaient se mettre
2 en place pour essayer de trouver certaines solutions aux problèmes qu'ils avaient vécus.
- 3 Q. Combien de personnes étaient présentes approximativement lors de la première réunion à laquelle
4 vous avez pris part ?
- 5 R. Je pense qu'on peut... on pouvait estimer le nombre de personnes à une quinzaine ou une vingtaine.
- 6 Q. Pourriez-vous nous donner le nom d'autant de personnes dont vous vous souvenez qui étaient
7 présentes ?
- 8 R. Il y avait par exemple Murenzi Désiré... un certain Murenzi Désiré, il y avait Kigufi Thomas, il y avait
9 Bizimungu, il y avait bien sûr Kajuga Robert, et tant d'autres. Je ne me rappelle pas très bien de toute
10 la liste, mais il y avait Phénéas — on était ensemble —, il y avait Dieudonné, il y avait... il y avait tant
11 de monde.
- 12 Q. Et lorsque vous dites « Bizimungu » — le nom de Bizimungu a été évoqué à plusieurs occasions au
13 cours de ce procès — pourriez-vous nous décliner son identité complète ? De quel Bizimungu
14 s'agit-il ?
- 15 R. Je parle de Bizimungu Cyrille.
- 16 Q. Qui a dirigé la réunion ? Qui dirigeait les discussions au cours de cette réunion ?
- 17 R. C'était Murenzi Désiré.
- 18 Q. Quelle était sa profession ?
- 19 R. Il était directeur général de la société PETRORWANDA.
- 20 Q. Pourriez-vous nous dire, en puisant dans vos souvenirs, ce qui s'est dit au cours de cette réunion ?
- 21 R. Au cours de cette réunion, il était question de sensibiliser les gens, du moins, ceux qui étaient dans
22 le groupe, pour voir comment les gens peuvent... doivent se... doivent approcher la situation qui
23 se présentait au niveau du parti.
- 24
- 25 En fait, les gens avaient pris l'habitude de recevoir des instructions de la part du Président dans
26 le MRND ancienne formule.
- 27
- 28 Alors, quand il y a eu multipartisme, ils avaient toujours tendance à attendre les décisions venues
29 d'en haut. Alors que les autres partis étaient en train d'élaborer leurs stratégies pour être concurrents
30 sur la scène multipartite, le MRND ne faisait rien. Et ces membres, qui étaient d'ailleurs les cadres
31 dans leurs postes, pensaient que, effectivement, il faut que les gens s'asseyent ensemble, il faut
32 qu'ils élaborent la stratégie eux-mêmes, la stratégie qu'ils devaient soumettre au parti pour examen
33 ou pour considération.
- 34
- 35 C'était... En gros, c'était cet objectif. Et ils pensaient qu'il fallait mettre en place un groupe
36 de réflexion... un groupe de réflexion qui allait s'occuper de cette tâche.
- 37 Q. Est-ce que, après cette première réunion, vous avez eu l'occasion de participer à d'autres réunions

- 1 du même genre ?
- 2 R. Oui, j'ai eu l'occasion de participer dans des réunions qui ont suivi, notamment le mercredi suivant, et
3 on s'est rendu compte qu'il fallait absolument nous organiser, et qu'il ne fallait pas tout simplement
4 aller de façon un peu aveugle sans une structure, du moins, temporelle. Ceci était dû au fait que
5 la communication de bouche à « l' »oreille avait fait que le nombre augmente considérablement.
- 6 Q. Combien de temps après la réunion à laquelle vous avez pris part certains responsables ont été
7 sélectionnés à partir de ce groupe ?
- 8 R. Je peux dire que c'était pratiquement la troisième réunion à laquelle j'ai participé. C'est là que, en fait,
9 on a désigné... on a désigné le groupe qui deviendra le comité national provisoire des *Interahamwe*.
- 10 Q. Et qui a été désigné comme président de ce comité ?
- 11 R. Kajuga Robert.
- 12 Q. Et qui est Robert Kajuga ?
- 13 R. Kajuga Robert, il est natif de... je pense, de la commune de Rukara, en préfecture de Kibungo,
14 il travaillait dans la société de son grand frère, SORIMEX, il vivait à Kigali. Je ne sais pas quels détails
15 je dois vous donner de plus.
- 16 Q. Donc, il était homme d'affaires ?
- 17 R. Il travaillait dans les... dans les affaires, oui, mais il n'était pas personnellement un homme d'affaires,
18 à ce que je sache.
- 19 Q. Et à quelle ethnie appartenait-il ?
- 20 R. C'est plus tard qu'on saura que... il était tutsi.
- 21 Q. Est-ce que cela a fait une différence quelconque pour vous ?
- 22 R. Pour moi, ce n'était pas une considération importante, parce que si on avait cette considération
23 comme critère, on l'aurait imposée au début de sa nomination. Ce n'était pas la préoccupation,
24 du moins, à ce que... à ce que j'ai vécu personnellement, ce n'était pas la préoccupation des gens
25 au niveau du parti de savoir tel ou tel, il est de telle ethnie. Ce n'était pas la préoccupation du
26 moment.
- 27 Q. Y avait-il plusieurs Tutsis qui étaient membres du parti MRND ?
- 28 R. Oui, il y en avait beaucoup. Il y en avait même qui... ceux qui ont participé au financement du parti.
- 29 Q. Vous avez dit que Désiré Murenzi a dirigé la réunion à laquelle vous avez participé. Pourquoi n'est-il
30 pas devenu le président du comité national des *Interahamwe* ?
- 31 R. Je ne sais pas vous dire pourquoi, mais le fait est qu'au moment de la mise en place du comité...
32 du comité national provisoire des *Interahamwe*, moi-même, j'avais exprimé ma volonté de ne pas
33 participer, parce que je voyais qu'il y avait une tendance qui avait occuper tout mon temps.
- 34
- 35 Et on nous a demandé d'aller... On nous a exclus de la salle, nous avons été attendre dehors. Et
36 quand nous sommes revenus, ils ont pratiquement proclamé... proclamé la liste des gens qui,
37 ils pensent, devaient au moins assurer la coordination, l'organisation de la structure qui se mettait en

- 1 place. C'est comme ça qu'au retour, on nomme la liste des cinq membres du comité national
2 provisoire des *Interahamwe*.
- 3 Q. Qui était le premier vice-président du comité national des *Interahamwe* ?
4 R. C'était Ruhumuliza Phénéas.
- 5 Q. Qui était le trésorier ?
6 R. Dieudonné Niyitegeka.
- 7 Q. Qui était Dieudonné Niyitegeka ? Que faisait-il ? Quel était son travail, son occupation ? Et de quelle
8 région était-il originaire ?
9 R. Dieudonné Niyitegeka est natif de la préfecture de Butare, il travaillait pour la société Interfreight
10 Panalpina et il était comptable à Kigali.
- 11 Q. Et qui était secrétaire ?
12 R. Mbarushimana Eugène.
- 13 Q. De quelle région était-il originaire et quelle était sa profession ?
14 R. Eugène, il est originaire de Gisenyi ; il travaillait dans une société, RWANDEX ; il était aussi dans
15 le domaine de la comptabilité ou des finances, des trucs comme ça.
- 16 Q. Selon vous, l'organisation dont vous êtes devenu deuxième vice-président allait jouer quel rôle ? Quel
17 était son objet ?
18 R. L'objet d'une... c'était un noyau... un groupe de réflexion. Moi, je trouvais que c'était vraiment positif,
19 dans le sens que ce groupe devra s'asseoir, concevoir des stratégies pour faire avancer le parti
20 auquel je faisais partie.
- 21 Q. À un moment donné, est-ce que les responsables de ce comité ont rencontré le Président
22 Habyarimana ?
23 R. Oui, nous avons rencontré le Président Habyarimana à deux occasions : la première occasion, c'était
24 après la mise en place de ce comité. Une semaine après, il nous a appelés, et nous sommes allés
25 le rencontrer au village Urugwiro, et son souci était de nous demander que nous lui expliquions quel
26 était notre objectif... quels étaient nos objectifs, comment pensions-nous mener cette tâche qu'on
27 s'était assignée.
- 28
29 Et la deuxième fois, c'était lorsqu'il allait nous annoncer qu'il avait un projet de nous donner...
30 de donner au groupe... le groupe *Interahamwe* qui était devenu « *Interahamwe za MRND* », qu'il allait
31 lui donner la bonne année, qu'il avait... qu'il voulait participer à l'organisation de la cérémonie que
32 nous avions de la bonne année.
- 33
34 Voilà, c'étaient les deux fois.
- 35 Q. Procédons par étapes.
36
37 À quel moment ou vers quelle date votre première réunion s'était-elle tenue ?

- 1 R. Je peux la dater approximativement vers fin novembre... fin novembre, début décembre.
- 2 Q. 1991 ?
- 3 R. Oui, 1991.
- 4 Q. Dites-nous donc : à l'époque, qui était le président du MRND ?
- 5 R. À ce moment-là, c'était toujours le Président Habyarimana qui était le président du MRND.
- 6 Q. Lorsque vous avez rencontré le Président Habyarimana, selon vos meilleurs souvenirs, que s'est-il dit
- 7 au cours de cette rencontre ?
- 8 R. Comme je vous l'ai dit, il était question d'exposer nos objectifs, de lui expliquer à quoi nous voulions
- 9 en venir avec la création de cette organisation, parce qu'en fait, certaines... certaines gens pensaient
- 10 que ce que nous voulions mettre en place... il y avait même des rumeurs : les gens pensaient qu'on
- 11 voulait créer notre propre parti, d'autres pensaient que nous étions l'aile dure du parti parce qu'on
- 12 n'était pas... on n'était pas satisfaits de la façon « que » le parti s'était... se comportait face au
- 13 multipartisme.
- 14
- 15 Alors, on est allés là-bas, on s'est présentés, et on lui a expliqué nos objectifs. Il était satisfait, il nous
- 16 a souhaité bonne chance, et il voyait en nous, en fait, une façon aussi d'améliorer la façon...
- 17 la conduite... la conduite du parti.
- 18 Q. Après votre première rencontre avec le Président Habyarimana, est-ce que d'autres personnes ont
- 19 été associées en tant que conseillers au comité national provisoire des *Interahamwe* ?
- 20 R. Oui, effectivement, après cette rencontre, il y a eu nécessité de mettre... de mettre en place
- 21 des groupes... d'autres personnes qui allaient nous appuyer, non seulement parce qu'on en avait
- 22 besoin, puisque la structure avait... avait un peu plus... pris une importance que le comité n'allait pas
- 23 l'organiser lui-même, à lui seul, et, deuxièmement, il y avait une remarque comme quoi tous
- 24 les membres du comité, pratiquement, étaient originaires du... issus du centre, alors il fallait mettre
- 25 de l'équilibre dans la représentativité de l'organisation. C'est là que, alors, on a décidé de nommer...
- 26 de nommer les présidents des commissions — des commissions, entre guillemets, parce que
- 27 les commissions n'existaient pas encore.
- 28 Q. Quelles sont les personnes qui ont été désignées comme présidents de ces commissions ou comme
- 29 conseillers auprès du comité national ?
- 30 R. Il y avait six personnes : il y avait Bernard Maniragaba, il y avait Serugendo Joseph, il y avait
- 31 Sebanetsi... — je ne me souviens pas très bien de son prénom —, il y avait Kanimba Alphonse,
- 32 il y avait Mudahinyuka Jean-Marie Vianney et Ephrem Nkezabera.
- 33 Q. Parlons de Bernard Maniragaba : quelle était sa profession et d'où était-il natif ?
- 34 R. Bernard Maniragaba, je ne sais pas vous dire exactement ce qu'il faisait à ce moment précis, mais
- 35 il était... il était basé à Kigali. Je l'avais connu à l'université en tant qu'arbitre. Il était natif, je crois,
- 36 de Ruhengeri.
- 37 Q. Lorsque vous dites qu'il était arbitre, il était arbitre de football ?

- 1 R. De basket-ball.
- 2 Q. Qu'en est-il de Joseph Serugendo ? Quelle était sa profession et quelle était sa région d'origine ?
- 3 R. Joseph Serugendo travaillait à la Radio Rwanda comme technicien. Et je pense qu'il était aussi...
- 4 il était natif aussi de... disons du... entre Gisenyi et Ruhengeri. Je ne sais pas vous dire exactement.
- 5 Q. Très bien.
- 6
- 7 Et Monsieur Sebanetsi, de quelle région était-il natif et quelle était sa profession ?
- 8 R. Je crois savoir que Sebanetsi était... avait ses activités personnelles, et il était natif de Gisenyi
- 9 — c'est la même chose que Serugendo —, je peux dire entre Gisenyi et Ruhengeri.
- 10 Q. Qu'en est-il d'Alphonse Kanimba ? Sa région d'origine et sa profession ?
- 11 R. Kanimba était natif de Kigali ; il travaillait pour son... pour son compte.
- 12 Q. Qu'en est-il de Jean-Marie Vianney Mudahinyuka ? Sa région d'origine et sa profession ?
- 13 R. Mudahinyuka Jean-Marie Vianney était natif de la commune Masango, et il était homme d'affaires,
- 14 il était garagiste.
- 15 Q. Était-il un de vos amis proches ?
- 16 R. Oui, il était plus qu'un ami, il était comme un frère pour moi.
- 17 Q. Avait-il un surnom ? Si oui, lequel ?
- 18 R. Son surnom, c'était Zuzu.
- 19 Q. Quelle était la profession d'Ephrem Nkezabera et quelle était sa région d'origine ?
- 20 R. Nkezabera était banquier, et il était originaire de Gisenyi.
- 21 Q. Savez-vous si un des membres du comité national des *Interahamwe* ou ces personnes qui sont
- 22 devenues conseillers auprès du comité comptaient des parents d'ethnie tutsie ?
- 23 R. Oui, je suis au courant, notamment Kanimba, ceux qui le connaissent disent qu'il était tutsi ; et Zuzu,
- 24 Mudahinyuka Jean-Marie Vianney avait des parents... sa mère était tutsie.
- 25
- 26 C'est difficile de lister tout le monde, mais globalement, on était... si vous prenez (*inaudible*). Si,
- 27 globalement, vous prenez les cinq, plus les six, vous verrez que la plupart avait du sang mélangé
- 28 — comme on le dit actuellement —, soit au niveau des parents, par exemple Phénéas, sa mère était
- 29 tutsie... Dieudonné avait une femme... l'une des femmes qu'il avait était tutsie.
- 30
- 31 Je ne sais pas... Je n'ai pas fait l'inventaire dans ce sens, mais ce qui... comme je vous l'ai dit, ce qui
- 32 au départ n'était pas une préoccupation que nous on... que nous avons lors... à cette époque-là.
- 33 Q. Est-ce que ce groupe qui était en cours de formation avait pour objectif d'exterminer ou de s'attaquer
- 34 aux Tutsis ?
- 35 R. Je pense que tout ça, c'est une question paradoxale. Parce que je vous dis que notre président, il est
- 36 tutsi, je ne sais pas comment le groupe, maintenant, aurait comme objectif d'exterminer les Tutsis, à
- 37 commencer par le président qui dirigeait le groupe.

1 Autrement dit, nous n'avons jamais eu cet... cet objectif, ni l'intention... ni l'intention de voir faire
2 du mal à qui que ce soit, si ce n'est (*sic*) celui que vous m'avez posé.

3 Q. Revenons à la deuxième rencontre que vous avez eue avec le Président Habyarimana.

4
5 Qui, parmi les membres du comité des *Interahamwe*, était présent au cours de cette rencontre ?

6 R. Il y avait le comité des cinq, plus ceux qui avaient été nommés comme conseillers.

7 Q. Désiré Murenzi a-t-il participé à cette deuxième entrevue avec le Président ?

8 R. Oui, il était là aussi, et à la première et à la deuxième réunion.

9 Q. De quoi avez-vous parlé au cours de cette deuxième rencontre avec le Président Habyarimana ?

10 R. La deuxième rencontre avec le Président Habyarimana consistait à lui présenter l'évolution
11 des choses, et puis, lui-même, comme je vous l'ai dit, il voulait nous informer qu'il a décidé
12 de participer à une petite festivité qui allait... qui allait... pour fêter la fin de l'année.

13 Q. Avez-vous évoqué d'autres sujets au cours de cette rencontre ?

14 R. Non, pas vraiment.

15 Q. (*Intervention non interprétée*)

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS- FRANÇAIS :

17 Est-ce que Maître Robinson peut reprendre la question ? L'interprète ne l'a pas suivie du tout.

18

19 (*Intervention de l'interprète français-anglais*)

20

21 M^e ROBINSON :

22 Q. De quel parti (*sic*) parlez-vous ? Est-ce que cela s'est produit ? Si oui, où et quand ?

23 R. Oui, il s'agissait... c'est arrivé, on a organisé... on a invité les groupes qui étaient basés au niveau
24 des secteurs, et ils sont venus à l'endroit Technoserve, parce que derrière le bâtiment se trouvait
25 un espace, et on a organisé ça ; ils ont bu, ils ont mangé. Et on a expliqué que ça faisait partie aussi
26 du... d'un don de la part du président du parti.

27 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

28 Cette fête, correction de l'interprète.

29 M^e ROBINSON :

30 Q. Vers quelle date cette fête a-t-elle eu lieu ?

31 R. Bien sûr, la fin de l'année.

32 Q. Comment est-ce que l'on a donné le nom d'*Interahamwe* à ce groupe ?

33 R. Lorsqu'on a... On s'est rendu compte qu'il fallait organiser... organiser la structure parce qu'il y avait...
34 il y avait beaucoup de monde qui venait, et on a recommandé que des gens retournent dans leur
35 secteur et qu'ils s'organisent eux-mêmes, mais qu'avant de faire ça, on devait mettre en place
36 cette organisation — comme je vous le disais. Alors, on a posé des questions... dans nos réunions de
37 mercredi... les réunions de mercredi, on a posé la question : quel est le nom qu'on devait donner

1 à notre organisation ?

2

3 Alors, certains ont commencé à dire : « On va l'appeler Kigali choc », « on va l'appeler tel... », tel lui a
4 apporté ce nom... Alors, on s'est donné rendez-vous pour le mercredi suivant, pour que chacun aille
5 chez soi et qu'il pense « sur » le nom à donner, et qu'au retour, nous allions décider quel nom
6 nous allions prendre.

7

8 Alors, le mercredi suivant... — ça, c'est toujours en novembre —, le mercredi suivant, lors de la
9 réunion, on a sorti beaucoup, beaucoup de noms. Mais, finalement, nous avons opté pour
10 « *Interahamwe* ». Alors, pour les distinguer des autres *Interahamwe* coopératives qui avaient la
11 même appellation, il fallait dire « *Interahamwe za MRND* », donc, « qui appartiennent au MRND ».

12 Q. Et que veut dire le terme « *Interahamwe* » ?

13 R. Le terme « *Interahamwe* » signifie « les gens qui, de même objectif, avancent ensemble avec
14 conviction ».

15 Q. Est-ce que cela voulait dire ceux qui attaquaient ensemble ?

16 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Parce que, d'ailleurs, le mot « *Interahamwe* » était emprunté... a été
17 emprunté de la chanson du groupe des chanteurs de la... lors de l'indépendance, qui, en fait,
18 exprimaient leur souhait... le constat que, absolument, il faut qu'on gagne l'indépendance, on gagne...
19 on gagne contre la monarchie parce qu'on est soutenu par les gens dits « *Interahamwe* ». Ça, c'est
20 un mot qui a été emprunté dans une chanson du MDR de... de cette période de 1960, et on voulait
21 s'attribuer ce rôle de support au parti... de support indéfectible au parti par des gens qui sont
22 déterminés à le soutenir.

23

24 Sinon, il n'y avait pas... aucune connotation d'attaque ou une éventuelle connotation de faire du mal à
25 qui que ce soit.

26 Q. Avant la création des *Interahamwe*, est-ce que d'autres partis avaient formé leurs ailes jeunesse ?

27 R. Oui, effectivement. Les *Interahamwe* ont été créés en dernier lieu. Sinon, les autres partis avaient
28 déjà créé leur aile de la jeunesse.

29 Q. Quel était le nom de l'aile jeunesse du MDR ?

30 R. C'était *Inkuba*.

31 Q. Qu'est-ce que cela veut-il dire ?

32 R. Ça signifie « foudre ».

33 Q. Qu'en est-il du PL ? Est-ce qu'ils avaient une aile jeunesse ?

34 R. Oui, ils avaient une jeunesse qu'on appelait « JL ».

35 Q. Et le PSD avait-il une aile jeunesse ?

36 R. Oui, le PSD avait aussi sa jeunesse qu'on appelait *Abakombozi*.

37 Q. Et qu'est-ce que cela veut-il dire, *Abakombozi* ?

- 1 R. C'est un nom swahili, et cela « doit » dire « libérateur ».
- 2 Q. En début 1992, est-ce qu'il y a eu un événement qui s'est déroulé à Kigali et que l'on connaissait
3 sous l'appellation de « ville morte » ?
- 4 R. Oui, en fait, avec début 80... fin 91, il a été mis en place un gouvernement, lequel gouvernement...
5 l'opposition a contesté la mise en place de ce gouvernement, le gouvernement Nsanzimana, et ils ont
6 manifesté, et ils ont causé des dégâts dans la ville de Kigali — d'importants dégâts. C'est cette
7 période-là qui a été caractérisée de « ville morte ».
- 8 Q. Le gouvernement qui avait été créé, celui de Nsanzimana, incluait-il des membres des autres partis
9 ou était-il réservé exclusivement aux adhérents du MRND ?
- 10 R. Je pense qu'il incluait le parti PDC.
- 11 Q. Les autres partis ont-ils protesté en raison du fait qu'ils n'étaient pas pris en compte et qu'ils
12 souhaitaient l'être ?
- 13 R. Pour eux, il n'était pas question d'avoir un Premier Ministre comme Nsanzimana. Ils voulaient en fait
14 prendre... occuper ce poste et faire un accord avec le MRND, et puis, mettre en place un
15 gouvernement de transition conforme. Je pense qu'ils voulaient aussi participer de façon significative.
16 Quand ils ont vu que Nsanzimana avait mis en place un gouvernement qui avait le PDC, ils n'étaient
17 pas d'accord, ils ont manifesté avec force.
- 18 Q. Quelles étaient les activités des *Interahamwe* en début 92 ?
- 19 R. Ils n'avaient pas « autre » activité si ce n'était que de participer aux meetings du parti, et comme...
20 comme... en effectuant de l'animation politique. Il n'y avait pas... Je ne vois pas d'autres activités
21 qu'ils auraient dû mener.
- 22 Q. En début 92, à quelle fréquence se tenaient les réunions du comité ?
- 23 R. On avait toujours entretenu les contacts de chaque mercredi, mais comme on a... on avait renvoyé...
24 comme on avait renvoyé des gens dans leur propre secteur, alors, il n'y avait pas... il n'y avait pas de
25 quoi « pour » nous rencontrer, sauf s'il y avait un problème qui était posé, et alors, à ce moment-là, le
26 président nous appelait et on se rencontrait dans un milieu donné, sans toutefois aller chez
27 Technoserve.
- 28 Q. Est-ce que le nombre de personnes membres des *Interahamwe* s'est accru en début 92 ? Est-ce qu'il
29 y avait plus d'adhérents au MRND en début 92 ?
- 30 R. Oui, effectivement, avec justement cette communication de bouche à « l' »oreille, avec cette
31 mobilisation au niveau des secteurs, on a constaté que le nombre d'adhérents... il y avait le retour sur
32 scène du parti MRND qui avait, en fait, été pratiquement chassé du terrain, et on constatait que les
33 gens commençaient à se montrer, alors qu'avant, ils ne pouvaient pas le faire. Ça n'a pas...
34
- 35 Exactement, je pense que ça doit être début janvier 92, c'est notre première manifestation, celle où...
36 à laquelle les *Interahamwe* ont participé. C'est là qu'ils sortent avec les pancartes. Les gens prennent
37 connaissance de l'existence de cette organisation, et les gens commencent encore à adhérer... à se

1 montrer au niveau du parti.

2 Q. Connaissez-vous Ahmed Babanyunkiza (*sic*) ?

3 R. Je ne le connais pas.

4 Q. Monsieur Babanyunkiza (*sic*) a déposé dans ce procès, et il a dit avoir participé à trois réunions du
5 MRND en février 1992 au cours desquelles les membres du comité des *Interahamwe* avaient
6 participé — au bâtiment Rubenguro (*sic*), lors de ces réunions qui se tenaient le mercredi. Et il a dit
7 que ces réunions impliquaient la présentation des stratégies utilisées par les *Interahamwe* pour
8 attaquer les Tutsis et des chansons visant l'extermination des Tutsis.

9

10 Tout d'abord, avez-vous, vous-même, participé auxdites réunions ?

11 R. Je dis tout de suite que de telles réunions n'ont pas eu lieu. « Ils » n'ont pas eu lieu, parce que d'une
12 part, comme je vous disais tout à l'heure, il n'y avait pas de raison de nous réunir. Et puis,
13 deuxièmement, on ne pouvait pas... on ne pouvait pas mener des réunions... des campagnes
14 anti-tutsies ou... — je ne sais pas quoi d'autre il a dit —, alors qu'au sein même de nous-mêmes,
15 il y avait les Tutsis. C'était pratiquement impossible.

16 Q. Monsieur Mbonnyunkiza a également dit que pour devenir membre des *Interahamwe*, il fallait avoir
17 subi un entraînement militaire ; est-ce vrai ?

18 R. C'est totalement faux. Il faut commencer par moi-même. J'ai jamais été entraîné, et j'étais
19 le deuxième vice-président. Je pense que ça fait partie de la stratégie de vouloir amputer la
20 responsabilité « sur » un groupe de gens.

21

22 Sinon... Plutôt, pour être *Interahamwe*, on devait d'abord être membre du MRND, c'est tout. C'était le
23 critère. Et deuxièmement, être déterminé à manifester la volonté, à participer, à faire la propagande,
24 la sensibilisation du parti. C'était dans ce cadre-là que les *Interahamwe* agissaient durant toute la
25 période de leur existence.

26 Q. Est-ce qu'il y a eu un moment où des cartes de membres avaient été délivrées aux *Interahamwe* ?

27 R. À un certain moment, nous avons vu que juste dans le cadre de l'organisation... de la structuration de
28 l'organisation, nous avons jugé bon de mettre en place des cartes... des cartes de membres.

29 Q. Combien de cartes de membres avaient été délivrées ?

30 R. Je peux l'estimer à un millier... un millier de cartes ont été distribuées, mais après, on a vu que ça
31 causait un peu de difficulté de recensement. Parce qu'on ne connaissait pas qui était et qui n'était pas
32 là... qui était et qui n'était pas *Interahamwe*, et on a arrêté.

33 Q. Et qui avait signé les cartes de membres au nom des *Interahamwe* ?

34 R. On avait décidé que les cartes soient signées par Kajuga Robert et, par délégation, les deux
35 vice-présidents.

36 Q. Et vous-même, déteniez-vous une carte de membre ?

37 R. Oui, j'en ai... j'en avais une.

1 Q. Et qui l'avait signée ?

2 R. Ça doit être Ruhumuliza Phénéas ou Kajuga...

3 M^e ROBINSON :

4 Monsieur le Président, je souhaiterais que le Greffe exhibe la pièce P. 1 au témoin. Et je m'excuse de
5 ne pas l'en avoir averti. Et je pense qu'il serait mieux qu'on la montre au témoin.

6

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8

9 Donc, je vous prie de lui montrer la pièce P. 1.

10

11 *(Le document est présenté aux Juges et aux parties, puis remis au témoin, M. Rutaganda)*

12

13 Q. Monsieur Rutaganda, en vous référant à ce que l'on vient de vous remettre, la pièce P. 1, je voudrais
14 savoir si vous reconnaissez ce dont il s'agit.

15 R. C'est ma carte... C'est la carte...

16 Q. De qui est-elle signée ?

17 R. En fait, je constate que celui qui l'aurait signée... Ça doit être le verso... le verso de cette face. Mais
18 selon ce que j'ai ici, ma carte a été signée par Kajuga Robert. C'est le président qui a signé, pour ma
19 carte — je m'excuse pour tout à l'heure —, mais on ne voit pas sa signature ici.

20 Q. Avez-vous une copie du verso de cette carte avec vous ?

21 R. Oui, j'en ai.

22 M^e ROBINSON :

23 Très bien. Très bien.

24

25 Monsieur le Président, je demanderais à ce que cela soit ajouté à la pièce P. 1. Nous allons faire une
26 copie à la pause. Mais je pense qu'il serait bon que l'on ait une copie de la carte, le recto et le verso.

27 M. WEBSTER :

28 Je pense que nous l'avons en preuve, « 1 A » et « 1 B ». Nous avons le recto et le verso. Je pense
29 que nous avons toute cette pièce qui a été versée en preuve, je crois que c'était le « 1 A », « 1 B »,
30 « 1 C » et « 1 D ».

31

32 *(Le document est présenté aux Juges et aux parties, puis remis au témoin, M. Rutaganda)*

33

34 M^e ROBINSON :

35 Q. Bien, je crois que nous avons maintenant le verso. Est-ce que la signature y est visible ?

36 R. Tout à fait. C'est la signature de Robert Kajuga.

37 Q. Mathieu Ngirumpatse a-t-il eu à signer des cartes de membre du MRND à votre connaissance... des

- 1 *Interahamwe* — pardon — à votre connaissance ?
- 2 R. Non. Non, et il ne pouvait pas.
- 3 Q. Fin 91, début 92, quelle était la position de Mathieu Ngirumpatse au sein du MRND ?
- 4 R. Je pense qu'à ce moment-là, il était... il était président de la PVK.
- 5 Q. Donc, il était président du MRND au sein de la préfecture de Kigali ; c'est bien cela ?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Quel rôle a eu à jouer Mathieu Ngirumpatse avec la création du MRND, si tant est qu'il en a eu un ?
- 8 R. La création du MRND ?
- 9 Q. La création des *Interahamwe*... Excusez-moi. La création des *Interahamwe*... Je suis désolé et
- 10 je m'en excuse.
- 11 R. Mathieu Ngirumpatse n'a joué aucun rôle dans la création des *Interahamwe za MRND*.
- 12 Q. Les membres du comité étaient-ils en contact avec Mathieu Ngirumpatse au cours de la période 91,
- 13 début 92 ?
- 14 R. Je n'en connais pas.
- 15 Q. Y a-t-il eu des différends en début 92 entre les (*inaudible*) des *Interahamwe* et les membres des
- 16 autres partis ?
- 17 R. Début 92, non. Plutôt, les contacts ou les affrontements ont commencé avec... disons, mai 92.
- 18 Q. En mars 1992, il y a eu des affrontements ou des tueries dans le Bugesera au Rwanda ; est-ce que
- 19 les *Interahamwe* ont eu un rôle quelconque à voir avec cette affaire à votre connaissance ?
- 20 R. À ma connaissance, les *Interahamwe za MRND* n'ont pas eu de rôle dans les massacres de
- 21 Bugesera. D'ailleurs, à cette période-là, on n'était qu'une forme embryonnaire, on était en train de voir
- 22 comment mettre en place la structure.
- 23
- 24 Et, deuxièmement, il y a un certain expert, Nsanzuwera, qui est venu témoigner dans mon procès et il
- 25 n'a pas pu établir le rôle que les *Interahamwe* auraient joué là-bas, si ce n'est que l'attribution de ces
- 26 événements à un groupe de gens qu'il voulait salir. Ça faisait partie de la manipulation des gens
- 27 autour du MRND pour vouloir casser le MRND et à travers lequel casser le régime Habyarimana.
- 28
- 29 Sinon, les *Interahamwe za MRND* n'ont pas eu de rôle... n'ont pas participé aux événements de
- 30 Bugesera.
- 31 Q. Avant ces événements du Bugesera, est-ce que vous avez entendu quelqu'un proche des
- 32 *Interahamwe* parler du fait de se rendre au Bugesera pour y mener quelque activité ?
- 33 R. Je n'ai jamais entendu de telles paroles.
- 34 Q. Cette organisation qui avait été formée, était-elle confinée à la ville de Kigali ou est-ce qu'elle a été
- 35 élargie pour atteindre tout le territoire national ?
- 36 R. L'organisation *Interahamwe za MRND* était toujours confinée sur Kigali, sauf après le congrès
- 37 d'avril 92, c'est là qu'il est sorti une recommandation de la part du parti, du MRND, de vouloir

1 instaurer, au niveau national... C'est à partir de ça que certains individus... certains leaders politiques,
2 dans leur région, ils sont retournés chez eux, et ils ont créé certains noyaux ici et là, mais lesquels
3 noyaux n'étaient pas en liaison, je dirais, hiérarchique, avec le comité national provisoire des
4 *Interahamwe*. C'était principalement sur Kigali, et aussi je peux ajouter que ce n'était pas dans tout
5 Kigali, parce qu'il y avait certains endroits, où c'étaient des fiefs d'autres partis, où ils n'ont pas pu
6 mettre en place les *Interahamwe za MRND*.

7 Q. S'agissant de la décision qui avait été prise lors du congrès d'avril 92, est-ce que les groupes
8 d'*Interahamwe*... les groupes d'*Interahamwe* qui avaient été formés en dehors de la préfecture de la
9 ville de Kigali, à qui faisaient-ils rapport ?

10 R. Quand vous dites de faire le rapport, ça veut dire qu'ils ont un certain nombre d'activités qu'ils doivent
11 mener, alors que ce n'était pas le cas. La situation était telle que si, par exemple, les gens
12 s'organisent, dire : « Voilà, nous voulons commencer (*inaudible*) *Interahamwe* localement », ça veut
13 dire qu'ils s'engagent à participer dans des meetings, à animer, à... C'est ça l'activité des
14 *Interahamwe*.

15
16 Il ne faut pas que les gens continuent à penser qu'on avait une autre activité qu'il fallait mener,
17 qu'on devait faire des rapports. Ceux-là qui étaient créés au niveau d'un endroit bien précis, ils
18 dépendaient de l'autorité du parti qui les avaient mis en place.

19 Q. Est-ce que le comité national provisoire des *Interahamwe* dont vous étiez le deuxième vice-président
20 avait une quelconque autorité sur les autres structures dénommées *Interahamwe* dans les provinces
21 et dans les autres localités ?

22 R. J'ai expliqué tout à l'heure qu'on n'avait pas encore de liaison hiérarchique avec ces groupes. Ces
23 groupes, ils étaient totalement indépendants. Même au niveau de Kigali, quand on allait au niveau
24 secteur, ils étaient toujours indépendants. Ils agissaient selon leur convenance et selon la façon dont
25 il est correct pour eux.

26
27 Donc, nos relations entre... entre ceux qui étaient prêts de nous, c'est-à-dire dans Kigali, étaient tout
28 simplement basées sur une sorte d'appel. On pouvait faire appel à un groupe, supposons, d'un tel
29 secteur, et ce groupe pourra toujours dire : « Non, nous ne sommes pas disponibles, nous irons
30 peut-être dans un tel meeting. » Il n'y avait pas... Il n'y avait pas d'élément contraire ou d'ordre
31 hiérarchique entre les groupes locaux et le comité national des *Interahamwe za MRND*.

32 M^e ROBINSON :

33 Monsieur le Président, je pense que l'on peut observer notre pause matinale maintenant.

34 M. LE PRÉSIDENT :

35 Merci. Oui, je pense que c'est le moment opportun. Nous allons donc observer une pause de
36 15 minutes.

37

1 *(Suspension de l'audience : 10 h 30)*

2

3 *(Pages 1 à 18 prises et transcrites par Anne Laure Melingui, s.o.)*

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

1 (Reprise de l'audience : 11 heures)

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Maître Sow.

5 M^e SOW :

6 Monsieur le Président, il y a Monsieur Édouard Karemera qui est allé voir le médecin, il n'est pas de
7 retour. Donc, je ne vois pas d'inconvénients que nous puissions continuer.

8

9 Je vous remercie.

10 M. LE PRÉSIDENT :

11 Je vous remercie, Maître Sow.

12

13 Maître Robinson, à vous.

14 M^e ROBINSON :

15 Je vous remercie, Monsieur le Président.

16 Q. Monsieur Rutaganda, nous parlions du congrès d'avril 1992 et des décisions qui avaient été prises,
17 à savoir la création d'antennes *Interahamwe* dans les préfectures.

18

19 Il y a également eu un nouveau secrétaire national du MRND qui a été élu lors de ce congrès ?

20 M. RUTAGANDA :

21 R. C'est Ngirumpatse Mathieu.

22 Q. Qui était secrétaire général avant cette date ?

23 R. Karemera Édouard.

24 Q. Et Édouard Karemera avait-il quelque chose à voir avec la création des *Interahamwe* ?

25 R. Non. Karemera n'a pas... n'a pas joué de rôle dans la création des *Interahamwe za MRND*.

26 Q. Le comité national des *Interahamwe* avait-il des contacts avec Édouard Karemera — à votre
27 connaissance — à l'époque où il était secrétaire national ?

28 R. À ma connaissance, non.

29 Q. Parlons d'abord de la préfecture de Gisenyi.

30

31 Connaissez-vous un certain Bernard Munyagishari ?

32 R. Oui, je le connais, Bernard Munyagishari, d'abord en tant qu'arbitre — maintenant, arbitre de
33 football —, mais après, je l'ai connu aussi en tant qu'élu, président des *Interahamwe* locaux de
34 Gisenyi.

35 Q. Savez-vous comment il a été affilié aux *Interahamwe* à Gisenyi ?

36 R. Il y avait un meeting à Gisenyi — les meetings inauguraux du parti au niveau... au niveau
37 préfectoral —, alors on s'était rendus là-bas, et j'ai appris que, lors de la réception, Kajuga, en

1 compagnie d'Ephrem et de Dieudonné, ont participé à une réception durant... au cours de laquelle
2 il a été désigné comme quelqu'un qui peut... qui peut représenter les *Interahamwe* localement.

3 Q. Vers quelle date cela s'est-il passé ?

4 R. Je ne me souviens pas très bien, mais ça doit être en 92.

5 Q. Parlons à présent de la préfecture de Ruhengeri.

6

7 Quelqu'un a-t-il été désigné président des *Interahamwe* dans la préfecture de Ruhengeri ?

8 R. Il n'y a pas « autre » préfecture où... où il a été désigné le responsable au niveau préfectoral.

9 Spécifiquement, pour Ruhengeri, je ne connais pas celui... il n'y en a pas.

10 Q. Il y a un témoin, HH, qui a dit qu'un certain Esdras Baheza, un commerçant de la commune de
11 Mukingo, avait été désigné comme président des *Interahamwe* dans la préfecture de Ruhengeri.
12 Est-ce vrai ?

13 R. C'est totalement faux.

14 Q. Et ce témoin a attesté que Joseph Setiba était, à un moment donné, élu président des *Interahamwe*
15 dans la préfecture de Kigali-Rural et que vous étiez présent lors de son élection. Est-ce que cela est
16 vrai ?

17 R. C'est aussi faux. Jamais Setiba n'a été président des *Interahamwe* au niveau de la préfecture de
18 Kigali-Rural.

19 Q. Y avait-il des membres de l'*Interahamwe* en dehors de la ville de Kigali ?

20 R. Tout à l'heure, je vous ai expliqué qu'il y avait un certain noyau qui s'était créé indépendamment du
21 responsable du parti et des moyens dont il disposait. Et... mais je dirais que les *Interahamwe za*
22 *MRND* étaient beaucoup plus remarqués à Kigali qu'ailleurs au niveau du pays.

23 Q. Vous avez dit que le comité national était provisoire. Qu'entendez-vous par là — par « provisoire » ?

24 R. En fait, la réalité est que lorsqu'on a mis en place ce comité, c'était un comité qui... c'était un comité
25 qui reflétait un aspect « perspectives ». Les gens pensaient qu'il faudra s'organiser beaucoup plus
26 davantage dans l'avenir.

27

28 Alors, comme on n'avait pas été élu, « qu' » on a mis seulement un comité transitoire qui pouvait
29 mettre en place les structures réelles de l'organisation. Il est resté comme tel. C'était dans la tête de
30 tout le monde qu'on était là pour assurer cette transition, aboutir à une organisation beaucoup plus
31 structurelle et beaucoup plus connue officiellement. C'était ça, en fait, le rôle du comité provisoire.

32 Q. Est-ce que les choses se sont passées ainsi ? Est-ce qu'il y a un comité qui a été finalement élu ?

33 R. Il n'y a pas eu de comité élu. D'abord, lorsqu'on démarre, c'est un groupe de réflexion. Le groupe de
34 réflexion se convertit en une organisation un peu moins structurée de masse, de plusieurs gens,
35 à gauche à droite.

36

37 Vous comprenez que ceux qui ont été élus ont été désignés en premier lieu, n'ont pas été désignés

- 1 pour gérer cette deuxième structure qui est venue. Et le comité qui était en place a été obligé de
2 prendre — je dirais — le bébé, de l'accompagner et vouloir mettre en place cette structure définitive.
3 Mais la situation d'insécurité, la situation des menaces, la situation qui prévalait n'a pas permis à ce
4 qu'il y ait un congrès... un congrès constitutif qui allait mettre en place les structures proprement dites.
- 5 Q. Et le projet d'élargissement de ces structures à toutes les préfectures a-t-il pris corps ? Est-ce qu'il
6 a été réalisé, ce projet ?
- 7 R. Le projet n'a jamais été réalisé. C'était le souhait exprimé par le congrès et par tout le monde, parce
8 qu'on voyait l'effet bénéfique de la présence de l'organisation *Interahamwe* au niveau du parti MRND,
9 mais ça n'a pas été mis en pratique.
- 10 Q. Les *Interahamwe* ont-ils jamais eu des statuts ou un statut ?
- 11 R. Non, nous n'avons... nous n'avons pas eu de statut.
- 12 Q. Y a-t-il eu un débat, des discussions autour de la rédaction d'un statut ou des statuts ?
- 13 R. On n'a pas vraiment discuté de ça, parce que c'était un projet qui devait être mis en place lorsqu'on
14 avait décidé de « quand » organiser le congrès. C'était... Ça faisait partie des éléments qu'il fallait
15 étayer et... juste dans la préparation de ce congrès, s'il avait été mis en place.
- 16 Q. Le statut du MRND contient-il des dispositions... Le statut du MRND contient des dispositions
17 concernant des organisations affiliées ; est-ce que les *Interahamwe* ont jamais été affiliés au MRND
18 à ce titre ?
- 19 R. Il n'y a pas eu d'affiliation formelle des *Interahamwe za MRND* sur le parti MRND. Je dirais que
20 l'organisation vivait de facto sous la dépendance du parti MRND, qui l'avait reconnue dans son
21 congrès d'avril 92.
- 22 Q. A-t-on discuté d'une affiliation formelle des *Interahamwe* au MRND ?
- 23 R. On n'était pas encore arrivé à ce stade de discussions, mais il était évident que les *Interahamwe za*
24 *MRND*... d'abord, ils ne pouvaient pas exister en dehors du parti MRND, donc il était évident qu'un
25 jour ou l'autre, ils devaient s'organiser et élaborer un statut d'affiliation ou de... d'intégrer... d'intégrer
26 directement le parti.
- 27 Q. Revenons à avril 1992 ; au cours de ce mois, y a-t-il eu un gouvernement de coalition qui avait été
28 formé au Rwanda ?
- 29 R. Je pense que c'est le gouvernement Nsenziyaremye.
- 30 Q. Le Premier Ministre Dismas Nsenziyaremye était membre de quelle formation politique ?
- 31 R. Nsenziyaremye était du MDR.
- 32 Q. Au cours de cette période, y a-t-il eu un phénomène connu sous le nom de *kubohozza*, une pratique
33 de cette nature ?
- 34 R. Oui, effectivement, le phénomène *kubohozza*, il a eu lieu. Et l'action consistait, comme le dit le terme,
35 « délier » : délier quelqu'un d'un... d'un endroit où il a été ligoté et puis l'amener quelque part. Alors,
36 à ce moment-là, on disait que les gens qui sont dans le... dans le MRND étaient liés, étaient ligotés.
37 Alors les gens du groupe qui se réclamait de l'opposition ont initié cette action qui a... qui était

- 1 accompagnée des actes criminels, des destructions, des dégâts, je vous ai parlé de ça tout à l'heure.
2 Ça a affecté la conduite de la population en général. D'ailleurs, le prolongement de cette situation
3 sera nocif, très nocif, quant au comportement de la population en 1994.
- 4 Q. Est-ce que... Cette pratique du *kubohoza* avait-elle lieu ? Est-ce qu'on l'utilisait contre des officiels
5 comme... tels que les bourgmestres ?
- 6 R. Oui, à certains endroits, certains bourgmestres ont été obligés de quitter leur poste à cause de
7 cette pratique de *kubohoza*. Et ils étaient forcés de quitter parce qu'ils ne pouvaient pas exercer leurs
8 fonctions alors qu'il y a des gens qui sont physiquement contre... contre « lui ». Ce n'est pas
9 seulement au niveau des autorités, mais aussi au niveau des infrastructure qui avaient été mises en
10 place par le MRND ancienne... ancienne formule, notamment les caféiers, les luttes anti... les fossés
11 anti-érosifs on a démolis, on a... C'était vraiment affreux, parce que j'étais personnellement victime de
12 ça.
- 13 Q. J'attire votre attention au week-end de fin mai, le week-end de Pentecôte. Est-ce que vous avez pris
14 part au meeting du MRND au cours de ce week-end-là ?
- 15 R. Oui, j'ai pris part à ce meeting. C'était une marche qui a abouti à la primature, et il a été... elle a été
16 conclue par une sorte de meeting dans le rond-point qui était devant cet endroit.
- 17 Q. Où est-ce que les manifestants se sont rassemblés avant de se rendre vers ce rond-point ?
- 18 R. Ils se sont rassemblés au rond-point principal de la ville de Kigali. Et ils ont pris la route, ils ont
19 marché vers Kiyovu, pris la route vers l'hôtel Méridien, ou vers le CND, et après ils ont... ils sont
20 montés vers la primature pour maintenant se rencontrer sur le rond-point qui est devant... qui était
21 devant la primature.
- 22 Q. Avez-vous suivi cet itinéraire vous-même ?
- 23 R. Oui, je l'ai fait.
- 24 Q. Il y a un témoin à charge appelé Jean-Bosco Twahirwa qui a dit que les gens qui suivaient cette
25 trajectoire disaient... ils chantaient qu'il fallait exterminer les Tutsis ; ils disaient : « *Tuba tsemba*
26 *tsembe*. » Est-ce que cela est vrai ?
- 27 R. Ce n'est pas vrai. Et ce n'était pas possible, « voir » la composition... la composition du groupe
28 des gens qui marchaient... on ne pouvait pas sortir des chansons comme ça, même si on... Non.
- 29 Q. Des discours ont-ils été prononcés au rond-point en face des services du Premier Ministre ce jour-là ?
- 30 R. Oui, oui, il y a eu des discours.
- 31 Q. Vous rappelez-vous qui étaient les orateurs ?
- 32 R. Il y avait... Il y avait plusieurs orateurs : Ngirumpatse Mathieu a fait un discours ; des ministres qui
33 étaient présents se sont présentés, mais ils font aussi... ils ont aussi lancé un message ; il y a Kajuga
34 aussi, Kajuga a parlé ; le président du parti au niveau préfectoral, Habyarimana Jean, il a aussi pris
35 la parole. C'est tout ce que je me... dont je me rappelle.
- 36 Q. Et l'un quelconque des orateurs a-t-il évoqué des attaques contre les Tutsis ou l'extermination
37 des Tutsis ?

1 R. J'étais là et je n'ai pas entendu qui que ce soit parler des attaques contre les Tutsis ou
2 des exterminations. Comme je vous disais tout à l'heure, la composition « de la manière » que
3 les gens étaient, ce n'était pas la préoccupation, et ils ne pouvaient pas avoir cette façon de parler
4 devant cette foule, prêchant la haine, surtout qu'on était avec... avec les Tutsis. Plusieurs Tutsis,
5 plusieurs... avaient marché avec... avec nous.

6 Q. Y a-t-il eu des affrontements après ce meeting ce jour-là ?

7 R. En fait, ce jour-là, il y avait... les gens de l'opposition s'étaient organisés aussi pour faire leur meeting
8 à Nyamirambo.

9
10 Et à mon avis, il y avait une épreuve de force pour montrer qu'on est présent malgré la situation qui
11 prévalait à ce moment-là.

12
13 Alors le moment de rentrer, on aura... on va apprendre qu'on ne veut plus ce groupe d'opposition.
14 Ces gens-là avaient décidé d'exclure, de ne plus accepter les gens du MRND dans la ville de Kigali.
15 Et c'est comme ça qu'on a parlé aux adhérents qui étaient là... dit : « Faites attention, rentrez
16 doucement, n'acceptez aucune provocation, soyez sereins et rentrez chez vous », malgré ce
17 message qui avait été lancé.

18
19 Il paraît qu'en rentrant, les gens de Nyamirambo ou de... ils ont été obligés de croiser le groupe
20 (*inaudible*) qui venaient du meeting de Nyamirambo. Alors il a fallu régler une sorte de « roulage »
21 entre les groupes, mais il n'y a pas eu... il n'y a pas eu d'affrontements physiques enregistrés.

22 Q. Y a-t-il eu des violences, des destructions de biens au cours de ce week-end ou ce jour-là, à votre
23 connaissance ?

24 R. À ma connaissance, non.

25 Q. En 1992, avez-vous pris part à un meeting à Gitarama à un endroit appelé [selon Maître Robinson],
26 Bayamana (*sic*) ou Biyamana (*sic*) ?

27 R. Oui, j'ai...

28 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

29 Ou Byimana.

30 R. C'est Byimana.

31
32 Oui, j'ai pris part à ce meeting. Byimana, c'est une localité après Gitarama. Après Gitarama, vous
33 arrivez dans une commune appelée Mukingi. Alors c'est là qu'il y a eu ce meeting et j'ai pris part à... à
34 celui-ci.

35 M^e ROBINSON :

36 Q. Et lorsque vous rentrez de ce meeting, avez-vous fait face à des problèmes ou à des difficultés ?

37 R. Oui, nous avons rencontré des difficultés en rentrant sur Kigali, parce que quand nous sommes

1 arrivés à Musambira, nous avons trouvé que les gens avaient monté des barrières dans la route et
2 nous avons été obligés de nous arrêter. Et ils nous ont attaqués. Heureusement que l'autre groupe
3 avec qui nous étions ensemble était derrière, et il est venu. Il y a eu des affrontements et on a pu
4 « arranger » pour qu'on puisse continuer sans... sans difficulté.

5 Q. Et cette agression contre vous résultait-elle du fait que vous étiez membres du MRND vous-même ?

6 R. Oui, en fait, c'est le résultat du phénomène... de la pratique de *kubohoza*. Il y avait une... Il y avait
7 une intolérance : les gens du MDR, du PSD, la coalition FDC n'acceptaient pas, ne toléraient pas que
8 quelqu'un du MRND puisse venir librement organiser ou conduire un meeting dans ce qu'ils
9 appelaient leur fief, ce qui était Gitarama et le sud-centre. Alors sûrement qu'ils nous avaient vus
10 passer en allant, alors ils ont organisé de bloquer le groupe au retour.

11 Q. Vers quelle date cet incident a-t-il eu lieu ?

12 R. Disons, entre août 92... juillet-août 1992.

13 Q. Au cours de cette période, disons, à partir d'avril 1992, y a-t-il eu d'autres cas d'affrontements entre
14 les jeunes ou les membres d'un parti et les jeunes ou les membres du MRND ?

15 R. En fait, les affrontements, on peut les mettre sur la période essentiellement 92-début 93. Parce que
16 c'est là où la pratique de *kubohoza* était vraiment chaude. Il y a plusieurs cas, je... on ne peut pas
17 tous les dire ici, mais il y avait des cas ; chaque fois qu'on allait au meeting, au retour il y avait
18 des problèmes.

19
20 Et les partisans du MRND, les adhérents, étaient obligés de forcer la main pour passer ou pour se
21 défendre. Oui, il y en a eu, il y en a eu, des affrontements.

22 Q. En 1992, y a-t-il... y avait-il des bandits ou des militaires déserteurs qui ont rejoint les rangs
23 des *Interahamwe* ?

24 R. Je n'en connais pas, je n'en connais pas. Tout ce que je peux dire, c'est que si l'objectif principal
25 des *Interahamwe za MRND* était de viser aux élections — aux élections qui étaient en vue —, notre
26 souci premier était de voir beaucoup plus d'adhérents que possible. Mais dire qu'il y a eu des
27 déserteurs ou bien des bandits qui ont... qui ont... qui ont adhéré ou qui ont fait partie, je n'ai pas
28 remarqué personnellement cette... ce phénomène.

29 Q. Nous avons décrit les personnes qui ont formé les *Interahamwe*, qui ont constitué les *Interahamwe*,
30 et il apparaît qu'il s'agit d'hommes d'affaires, d'intellectuels, de personnes instruites. Est-ce que
31 la composition des *Interahamwe* a changé avec le temps, avec l'expansion du mouvement ?

32 R. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une conversion qui est partie du groupe de réflexion et qui
33 est devenue maintenant une organisation peu structurée et composée par plusieurs personnes. C'est
34 d'ailleurs la raison... cette perte d'objectifs de base, c'est la raison pour laquelle ces intellectuels qui
35 étaient à la base de la création de l'organisation sont retournés à l'ombre.

36
37 Et on ne les verra plus entrer dans (*inaudible*)... nous ne ferons plus de réunions de réflexion, comme

1 on s'était fixé tout au départ. Ceux qui sont restés, c'est nous — à qui on avait confié cette
2 organisation —, et on voulait la conduire jusqu'à ce qu'ils aient... il y ait un congrès qui, maintenant,
3 allait s'occuper de... de cette structure.

4
5 Oui, il y a eu changement. Il y a eu changement, il y a eu évolution de départ vers la situation avant
6 le congrès, maintenant le congrès d'avril 92, et après le congrès.

7 Q. Et pendant la période postérieure au congrès, par exemple, qui prenait l'initiative d'organiser
8 des gens dans différents secteurs de Kigali pour, par exemple, participer à une manifestation ou
9 mener des actions contre (*sic*) les *Interahamwe* — qui faisait ce travail ?

10 R. Je n'ai pas bien saisi la question.

11
12 Contre les *Interahamwe* ?

13 Q. Non. Ma question est la suivante : après avril 1992, lorsque les *Interahamwe* voulaient organiser
14 une manifestation ou mener des actions, qui organisait cela dans les différents secteurs de Kigali ?

15 R. Les secteurs avaient leurs comités — leurs comités locaux —, alors c'était le comité local qui
16 organisait les manifestations au niveau des secteurs. Mais quand c'était au niveau national,
17 préfectoral, c'étaient nous qui organisions ça, et en collaboration avec le parti.

18 Q. Quel lien y avait-il avec ceux qui étaient responsables des *Interahamwe* au niveau des secteurs et
19 le comité national provisoire des *Interahamwe* ?

20 R. Ils étaient... Ils étaient membres du parti comme tout le monde. Et le lien qui existait entre le comité
21 national provisoire et les comités de secteur, c'est que le comité pouvait faire appel à ces comités
22 locaux pour la réussite d'un tel meeting ou de telle manifestation. Et il appartenait au secteur de
23 décider de participer ou non. Il n'y avait pas de lien hiérarchique ou d'obligation envers le comité
24 national.

25 Q. Et au niveau du secteur, comment est-ce que l'on choisissait les dirigeants des *Interahamwe* ?

26 R. Ils se sont réunis, et, à leur niveau, ils ont... ils ont élu leur représentant.

27 Q. Est-ce que le comité national provisoire des *Interahamwe* avait nommé quiconque à être responsable
28 des *Interahamwe* au niveau du secteur ?

29 R. Je sais qu'à certains... à certains endroits, Kajuga y est allé pour participer à la... pour appuyer
30 l'action... ces élections. Mais je vous dis que le fait de nommer, le fait de mettre en place qui... Non :
31 le comité n'a pas... n'a pas joué le rôle de choix de ces présidents au niveau des secteurs. C'était...
32 On les a renvoyés chez eux, on a dit : « Allez chez vous vous organiser. » Alors, c'est dans ce cadre
33 qu'ils se sont mis ensemble et ils ont élu leur comité qui devait les représenter.

34 Q. Après le congrès de 92, quel lien y avait-il entre le comité national provisoire du MRND et l'exécutif
35 du MRND — c'est-à-dire le Président Habyarimana comme son chef, et Mathieu Ndirumpatse en tant
36 que secrétaire général ?

37 R. Bon. Il n'y avait pas... Les liens sont restés les mêmes. C'est-à-dire : il n'y avait pas d'occupations

1 particulières attribuées aux *Interahamwe za MRND* face au comité... au comité de direction,
2 au comité du parti.

3
4 Ce qui se passait, c'est que quand on avait... il y avait un problème ou quand il fallait réagir contre...
5 contre les situations qui étaient... qui nous étaient imposées, là, on se réunissait et on réagissait.
6 Il n'y avait pas... Il n'y avait pas d'actions particulières, dire : voilà, il y a telle relation... telle activité
7 qu'on devait mener.

8 Q. Est-ce qu'il y a eu un moment où le comité national provisoire a eu à signer des lettres envoyées
9 à certains individus, par exemple, au Premier Ministre désigné Faustin Twagiramungu ?

10 R. Pas à Faustin Twagiramungu, mais nous avons eu des occasions où nous avons été contraints de
11 réagir... — comme je le disais tout à l'heure — de réagir sur des situations. Et on s'asseyait,
12 on écrivait une lettre pour... pour d'abord montrer notre position ou bien démentir des situations qui...
13 qu'on voulait mettre sur notre dos, notamment le cas de Bugesera, notamment d'autres... d'autres
14 événements qu'on attribuait aux *Interahamwe*, alors que les *Interahamwe* n'y avaient joué aucun rôle.

15 Q. Est-ce que Monsieur Ngirumpatse a joué un rôle quelconque dans la rédaction, ou était-il à la base
16 de telles lettres envoyées par le comité national provisoire des *Interahamwe* ?

17 R. Je ne connais pas de lettre à la base de laquelle Ngirumpatse aurait été... aurait été l'instigateur.
18 Chaque... Quand il y avait un problème — je le répète —, le président Kajuga nous appelait, on se
19 réunissait et on décidait de ce qu'on devait faire. Et il y avait... il y avait... il y avait plusieurs options,
20 notamment faire des manifestations, notamment faire des marches de contestation, notamment écrire
21 des lettres... écrire une lettre en conséquence et adressée au concerné. Je n'ai jamais vu
22 Ngirumpatse participer ou initier une quelconque action du genre.

23
24 Plutôt, quand, nous, on était... on avait terminé de rédiger, de... alors, c'est à ce moment-là qu'on
25 allait l'informer ; ou bien, si on avait décidé une manifestation, on allait dire : « Voilà, nous avons
26 décidé de manifester. » C'était l'inverse. C'était l'inverse. Et on allait chez eux pour les informer, pour
27 informer le bureau, pour qu'on ne se voit pas comme... comme un petit parti à l'intérieur d'un autre
28 petit parti... d'un autre parti.

29 Q. Je voudrais maintenant que l'on parle d'un meeting qui s'est tenu le 15 novembre 1992 à Ruhengeri,
30 à « laquelle » le Président Habyarimana a participé.

31
32 Est-ce que, vous-même, vous y étiez personnellement ?

33 R. Oui, j'y étais personnellement.

34 Q. Est-ce que d'autres membres du comité national des *Interahamwe* y avaient également participé ?

35 R. Oui. Kajuga était là. Kajuga était là ; c'est lui que... qui me vient à l'esprit directement.

36
37 C'était « une » meeting... C'était un meeting populaire, il y avait beaucoup de monde, mais c'est

1 difficile de dire : voilà, tout le monde était là. Comme les membres... Tout le monde, membre du
2 comité, était là... mais Kajuga était là, j'étais là, je pense que Phénéas était là.

3 Q. Est-ce qu'il y a eu des *Interahamwe* de Kigali qui y avaient participé ?

4 R. Oui, effectivement, il y avait des bus de Kigali : ils ont pris trop de monde, ils sont partis participer
5 à ce meeting.

6 Q. Est-ce qu'il était normal que l'on achemine par bus des *Interahamwe* de Kigali au lieu où se tenait
7 la réunion ?

8 R. C'était tout à fait normal. D'ailleurs, l'un des objectifs qu'on avait au niveau de l'organisation
9 *Interahamwe za MRND*, c'était animer les meetings. Alors en animant... en se donnant cette tâche,
10 c'est que les gens... ce n'était pas seulement de Kigali, les gens pouvaient quitter Kibungo — ça se
11 passait comme ça —, d'autres venaient de Gitarama. Quand il y avait un meeting, particulièrement de
12 niveau national, qui se passait dans une préfecture, tous les membres, tous les adhérents au niveau
13 national étaient invités, et ils allaient là-bas pour animer le meeting et faire cette sensibilisation, en
14 montrant à la région que la force politique du parti... — c'était ça, le rôle —, et les inviter maintenant
15 à joindre... à venir dans le parti. C'était ça l'objectif.

16
17 Donc, il n'y a rien d'anormal. C'était tout à fait normal que les *Interahamwe* se déplacent ; même
18 d'autres membres du parti se déplaçaient et allaient participer aux meetings régionaux.

19 Q. Est-ce que, lors de son discours prononcé à Ruhengeri, le Président Habyarimana a parlé
20 des *Interahamwe* ? Et, si oui, qu'a-t-il dit les concernant ?

21 R. D'abord, je dois vous dire que le Président Habyarimana lui-même se réclamait *ishuti rubiroko* (*phon.*)
22 — « ami de la jeunesse ». Il était fier de voir la jeunesse mobilisée à l'intérieur de son parti.

23
24 Il avait été clair, avant même ce meeting, que l'organisation *Interahamwe*, telle que... l'approche qui
25 avait été prise par cette organisation, allait jouer un rôle primordial dans la campagne électorale qui
26 était en vue.

27
28 Il était là. Il a parlé des *Interahamwe*, il a parlé du fait qu'il était fier de la façon... ils se comportaient,
29 et il a envisagé même de leur donner un appui — un appui matériel.

30 Q. L'on a dit que le Président Habyarimana avait déclaré qu'il allait descendre avec ces *Interahamwe*.
31 Comment avez-vous interprété cela ?

32 R. Moi, de la manière que j'ai... que j'ai « prise » cette position du Président Habyarimana, c'est que,
33 au Rwanda, quand on disait que le tribunal va descendre, c'était question d'aller sur le terrain, sur...
34 pour constater les faits... les faits... les faits à juger.

35
36 Alors, pour lui, c'était la même chose. Il disait qu'il va descendre avec ces *Interahamwe*, pour
37 la campagne justement. Alors descendre, ça voudrait... ça voulait dire qu'il allait dans le niveau le

1 plus bas de la population ; c'est ça qu'il voulait dire. Malheureusement, il a été mal interprété, mais
2 son fondement était de descendre, d'aller...

3
4 D'abord, un, c'était le premier meeting auquel il a participé — le meeting de Ruhengeri, c'était
5 la première fois qui... qu'il apparaissait en public dans un meeting du MRND. Alors, il devait expliquer
6 aux gens comment il compte faire, particulièrement lors de la campagne électorale.

7
8 Alors, c'était ça qu'il a dit : « Je vais chercher les habits... Je vais vous aider à trouver les habits
9 conformes ; et, après quoi, nous allons descendre, nous allons chez les paysans, nous allons
10 au niveau de la cellule, plutôt que de rester seulement au niveau de la préfecture. »

11 Q. Merci.

12
13 A-t-il dit quelque chose qui vous a amené à comprendre qu'il souhaitait que les *Interahamwe*
14 attaquent des individus qui étaient des Tutsis ou des membres d'autres partis ?

15 R. Jamais. Jamais, il n'a... il n'a pas dit ça ; il n'a même pas insinué. Quelque part, je crois savoir que,
16 peut-être, vous aurez... vous avez eu les *transcripts* de son discours. Je ne vois pas comment il
17 pouvait faire une telle assertion devant une population aussi nombreuse, aussi complexe.

18
19 Moi, j'ai pas... j'ai pas entendu ce genre de discours de sa bouche.

20 Q. En *august*... En août 92 — pardon — les Accords d'Arusha ont été signés, le Président Habyarimana
21 — en se référant aux Accords d'Arusha — en a parlé ; et vous-même, comment... quel sens
22 avez-vous donné à ces accords ?

23 R. Mon point de vue sur les Accords d'Arusha, c'est qu'on a toujours cru en l'accord... à l'accord de paix.
24 Chacun se disait : « Voilà, il faut tout faire pour avoir la paix, quel que soit le prix à payer. »

25
26 Nous avons une très mauvaise expérience d'avoir un million de personnes sur la porte de Kigali,
27 affamées et qui tournaient... qui tournoyaient dans la ville en train de quémander. Et on se disait :
28 « Ah ! Si, vraiment, c'était possible que ces gens-là retournent dans leurs propriétés. » Et j'étais d'avis
29 avec l'accord.

30 Q. D'après vous, quelle était la position du MRND sur ces Accords d'Arusha ?

31 R. Ce que je viens de dire, en fait, c'est la position globalement sentie au niveau du MRND. Et on avait
32 accepté de céder les postes ministériels, on avait accepté que le FPR revienne et que le pays... mais
33 que le pays soit en paix. Il n'y avait rien qu'on ne pouvait « ne » pas accepter face à la situation, face
34 aux années... aux années de guerre, face aux années de terrorisme généralisé au niveau du pays,
35 face au banditisme croissant, face à la criminalité impossible à décrire. Alors, on... au niveau du parti
36 — du moins, le sentiment que j'ai pu enregistrer —, c'est qu'on disait : « Quel que soit le prix, mais il
37 faut que la paix revienne. » Donc, on était vraiment du côté de la paix et on était du côté des accords

1 de paix.

2

3 Moi-même — pour vous donner l'exemple —, je croyais aux accords ; moi-même, le 6 avril, j'étais en
4 train de construire la maison, j'étais en train d'acheter la peinture pour achever la maison que je
5 construisais à Nyamirambo. Donc, si je n'avais pas cette conviction que la paix est en train de revenir,
6 je n'aurais pas dû engager ces fonds inutilement.

7 Q. Y a-t-il eu un moment où les *Interahamwe* ont organisé des événements visant à mobiliser les fonds à
8 l'hôtel Rebero.

9 Q. Oui. Une fois, il y a eu ce genre de *fund raising*, et l'objectif était de trouver les fonds « de » pouvoir
10 organiser le congrès constitutif des *Interahamwe za MRND*. Alors, la réunion s'est tenue à l'hôtel
11 Rebero ; je pense que c'était — disons — début 93.

12 Q. Qui avait organisé cette réunion à l'hôtel Rebero ?

13 R. Principalement, c'était Kajuga, mais je dois dire que c'était sous la houlette du comité... comité
14 national provisoire des *Interahamwe*.

15 Q. Y avez-vous assisté ?

16 R. Oui, j'étais là.

17 Q. Que s'est-il passé au cours de cette... de ce rallye... de ce meeting ?

18 R. En fait, on avait organisé une sorte de... de réception, on a invité les gens, et... et on disait... on
19 parlait, on prenait la parole, on expliquait les problèmes que nous avons, on expliquait les problèmes
20 structurels qu'on avait ; et après quoi, on a demandé aux gens s'ils pouvaient contribuer
21 financièrement.

22 M^e ROBINSON :

23 J'attendais que l'interprète coupe son micro.

24 Q. Est-ce qu'il y a eu des annonces de contributions ou de contributions en nature ou en espèces ?

25 R. Oui, il y a eu des promesses. Des gens se levaient, disaient : « Voilà, moi, je vous promets "vous"
26 donner ceci », notamment l'équipement de sonorisation ; d'autres ont promis de donner l'argent. Mais
27 la suite, je ne la connais pas.

28 Q. Est-ce que vous-même et Nzirorera avez participé à cette réunion ?

29 R. Je n'ai pas vu Nzirorera à cette réunion.

30 Q. À quelle fin étaient destinés ces fonds ?

31 R. Les fonds étaient destinés à organiser le congrès national constitutif des *Interahamwe za MRND*.

32 M^e ROBINSON :

33 Je demanderais à l'interprète de couper son micro.

34 Q. Qui était le trésorier du comité national provisoire à l'époque ?

35 R. C'était « un » nommé Niyitegeka Dieudonné.

36 Q. Est-ce que, après cette réunion, il y a eu un moment où le trésorier ne recevait plus les fonds qui
37 étaient mobilisés par des *Interahamwe* ?

- 1 R. Je ne crois pas qu'il y ait eu un moment où Niyitegeka a cessé d'être trésorier, jusque... jusque quand
2 nous sommes sortis du pays en 94.
- 3 Q. Est-ce que le comité était sensible au fait qu'il y avait des problèmes pour que certaines personnes
4 remettent ces fonds au trésorier ?
- 5 R. Non, sauf celui qui, peut-être, se serait désisté ; nous n'avons pas recensé... si quelqu'un vous fait
6 une promesse et qu'il vous dit qu'il n'est pas disponible, vous vous résignez, il n'y a pas... il n'y a pas
7 autre chose à faire.
8
- 9 Mais le suivi du rapport de savoir qui... qui « ont » versé cette somme... Je sais que le... le jeu... le jeu
10 de sonorisation... le matériel de sonorisation a été fourni, mais... parce que je le... parce que je le
11 voyais monté sur les véhicules ; mais au niveau de l'argent, des versements, je n'ai pas suivi pour
12 savoir qui a versé et qui n'a pas versé.
- 13 Q. Le témoin (*inaudible*) a dit qu'il y avait un comité parallèle des *Interahamwe*, en dehors du comité
14 national provisoire, et que certains individus avaient décidé de mobiliser des fonds et de ne pas les
15 remettre au trésorier. Est-ce que vous êtes informé de cela ?
- 16 R. Je dirais plutôt que c'est un sentiment qui, peut-être, se serait développé, parce qu'il y a eu un
17 moment où les gens allaient demander de l'aide à certaines personnalités, et quand le comité arrivait
18 là-bas pour collecter certaines... certaines contributions, on leur disait : « Voilà, telle personne est
19 déjà passée, voilà la quittance, donc nous ne savons pas contribuer doublement. » Alors, c'est ça qui,
20 en quelque sorte, a... a « fait » à certaines personnes de... à penser qu'il y avait un comité parallèle.
21 Mais il n'y a pas eu de comité parallèle à ma connaissance, jusque « nous » sommes sortis... nous
22 « allons sortir » au pays en juillet 94, le comité a toujours été le même et reconnu comme tel : il n'y a
23 pas eu de comité parallèle au niveau de l'organisation *Interahamwe za MRND*.
- 24 Q. Au cours de la période qui a suivi l'organisation du meeting à Ruhengeri en 1992, jusqu'à la première
25 moitié de 1993, a-t-il continué à avoir des affrontements entre les membres des différents partis
26 politiques ?
- 27 R. Les affrontements, oui, il y en avait ; il y en avait, mais ça... l'intensité allait en diminuant.
- 28 Q. Quelle était la nature de ces affrontements ? Est-ce qu'il s'agissait des affrontements entre les
29 membres des partis politiques ou plutôt d'affrontements entre Hutus et Tutsis ?
- 30 R. C'étaient les affrontements entre les partis... les membres des partis politiques. Je vous ai parlé de
31 l'intolérance — manque de tolérance. Et puis, il y avait aussi des affrontements liés à la rivalité... ou
32 aux rivalités entre « concurrenciers »... entre les partis politiques.
33
- 34 Par exemple, à un tel endroit, on pouvait trouver les drapeaux des partis politiques — deux ou trois.
35 Alors, si vous ameniez votre drapeau alors que vous n'êtes pas parmi les deux, les trois, on va
36 l'arracher, et ça dégénérerait en confrontation que je peux qualifier d'inutile. Mais ça arrivait dans ce
37 sens-là, parce que personne... principalement les gens de l'opposition n'acceptaient pas la